

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

**SESSION 2021**

## **PHILOSOPHIE**

**Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 8**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

**Le candidat traitera, au choix, l'un des quatre sujets suivants.**

**Sujet 1** : La technique est-elle une violence infligée à la nature ?

**Sujet 2** : L'art échappe-t-il au temps ?

**Sujet 3** : Savoir rend-il malheureux ?

**Sujet 4** :

Il n'y a de droit de punir que fondé sur la loi positive ; c'est elle qui, en prévision de la transgression, a fixé une peine, destinée à menacer celui qui serait tenté, et à jouer en lui le rôle d'un motif capable de tenir en échec tous les motifs de la tentation. Cette loi positive, il faut la considérer comme sanctionnée et reconnue par tous les citoyens de l'Etat. Elle a donc pour base un contrat commun, que tous se sont obligés à maintenir en toute occasion, soit qu'il s'agisse d'imposer le châtement ou de le recevoir ; par suite, on est en droit d'exiger d'un citoyen qu'il accepte le châtement. On le voit, le but immédiat du châtement, considéré dans un cas donné, c'est l'accomplissement de ce contrat qu'on nomme la loi. Or la loi, elle, ne peut avoir qu'un but : détourner chacun, par la crainte, de toute violation du droit d'autrui ; car c'est pour être à l'abri de toute agression injuste, que chacun des contractants s'est uni aux autres dans l'Etat, a renoncé à toute entreprise injuste, et a consenti aux charges qu'exige l'entretien de l'Etat. La loi et l'accomplissement de la loi, en d'autres termes le châtement, ont donc essentiellement en vue l'avenir, nullement le passé. Voilà ce qui distingue le châtement de la vengeance, qui tire ses motifs de certains faits accomplis, c'est-à-dire du passé. Frapper l'injuste en lui infligeant une souffrance, sans poursuivre en cela un résultat à venir, c'est là la vengeance ; et elle ne peut avoir qu'un but : se donner le spectacle de la souffrance d'autrui, se dire qu'on en est la cause, et se sentir par là consolé de la sienne propre. Pure méchanceté, pure cruauté ; pour de pareils actes, la morale n'a pas de justification. Le tort qu'on m'a fait ne m'autorise pas à infliger pareil tort à autrui.

SCHOPENHAUER, *Le Monde comme volonté  
et comme représentation* (1819)